



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Madame Sofie VANHAESEBROUCK**, Avenue des Hauts 13 à 7912 Saint-Sauveur.

Le terrain concerné est situé à **7912 Frasnes-lez-Anvaing (Saint-Sauveur)**, Avenue des Hauts 13 et cadastré section C n° 37G, lot 2 du lotissement réf. 10/51053/47L.

Le projet consiste en **LA TRANSFORMATION D'UNE HABITATION,
LA CONSTRUCTION D'UN CAR-PORT, D'UN POOL HOUSE ET
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISCINE NATURELLE**

et présente les caractéristiques suivantes : Aménagement de l'étage de l'habitation, création de lucarnes rampantes, modifications des façades par la mise en œuvre d'une peinture de ton blanche ou gris clair. Construction d'un pool house de 32 m² en espace de cours et jardin avec l'aménagement d'une piscine naturelle de 40m² et d'une terrasse en bois autour. Construction d'un carport de 55m².

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le projet déroge au plan de secteur de par sa destination en zone agricole d'intérêt paysager pour la construction du pool house et en légère partie pour la transformation de l'habitation.

Le projet s'écarte aux prescriptions du lotissement pour les motifs suivants : *IV. Toitures B : Les lucarnes ne pourront être supérieures aux 2/3 de la longueur de la façade ou du pignon se trouvant sous les lucarnes et VII. Matériaux de construction A. les murs : Les constructions seront exécutées en matériaux traditionnels. D'autres matériaux pourront être employés comme éléments secondaires de décoration. Ces matériaux ne pourront en aucun cas couvrir d'un quart de la superficie de chacune des façades. Mise en œuvre d'une peinture sur l'ensemble des façades.*

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service des Travaux à l'Administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement avec le service urbanisme** au 069/87.16.26. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 30/03/2020 ET CLÔTURÉE LE 14/04/2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, par télécopie au 069/86.64.36. Les réclamations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture aura lieu à l'adresse précitée, le 14 avril 2020 à 11h00.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.